



FORMATION TRAVAUX EN HAUTEUR

Spécialité Industrielle - 2 jours

Profils des apprenants :

Toute personne appelée à travailler en hauteur, à l'aide d'équipements de protection individuelle catégorie 3 (harnais, système anti-chute et de maintien, ancrages fixes et provisoires).

Intervenant sur la formation :

- ✓ Titulaire du certificat d'agent technique cordiste
- ✓ Moniteur de travaux en hauteur
- ✓ Vérificateur EPI catégorie 3

Nombre de stagiaires maximum par formation : 8 personnes

Lieu : intra ou inter-entreprise

Pour les personnes en situation de handicap, nous mettrons tout en œuvre pour vous accueillir ou pour vous réorienter. Vous pouvez nous contacter au 07 64 15 28 85.

Durée de la formation : 14.00 heures (2 jours) en présentiel

Modalités et délais d'accès : Demande d'inscription à faire par mail (formation@altisafety.fr) ou par téléphone au 0764152885 et réaliser 1 mois avant le démarrage de la formation

Pré-requis :

- Être reconnu apte médicalement aux travaux en hauteur
- Ne pas être sujet aux vertiges

Objectifs pédagogiques

- Nommer les réglementations et les normes de sécurité en hauteur.
- Mettre en pratique le port et l'utilisation des équipements de protection individuelle (catégorie 3).
- Maîtriser une pratique suffisante pour évoluer et se positionner en sécurité lors d'interventions en hauteur sur des structures industrielles à l'aide des équipements de protection individuelle (points d'ancrages et lignes de vie câbles fixes ou provisoires).
- Désigner les différentes techniques de vérification, entretien et rangement de son matériel.

Contenu de la formation

FORMATION THÉORIQUE :

- La prévention des chutes de hauteur.
- La responsabilité civile et pénale.
- Les moyens de protection.
- Présentation des EPI Catégorie 3 (Connecteurs, longes, harnais anti-chute et maintien, casque, ...) :
 - Les dispositifs d'ancrages fixes et provisoires.
 - Les éléments de connexion et de maintien.
 - Les dispositifs de préhension du corps.

SARL ALTISAFETY | 595 Route des carrières CHARNAY 69380 | Numéro SIRET : 893 530 246 00014 |
Numéro de déclaration d'activité : 84692026369 (auprès du préfet de région de : AUVERGNE-RHONE-ALPES)
Cet enregistrement ne vaut pas l'agrément de l'Etat.



E-mail : formation@altisafety.fr

Tél : 07 64 15 28 85

- Calculs théoriques d'une chute et statistiques.
- La gestion du matériel et des outils.
- La présentation des échelles fixes et à crinoline et leur dispositif antichute mobile.

FORMATION PRATIQUE :

- La présentation du matériel de sécurité.
- Le réglage des harnais de sécurité.
- L'emploi des différents points d'ancrages fixes sur structures naturelles et création des amarrages provisoires pour progression verticale et horizontale.
- La mise en place et utilisation des longes avec connecteurs et dispositif de maintien en progression verticale.
- L'utilisation des lignes de vies différentes en fonction des expositions aux chutes.
- La progression sur échelle à crinoline et la sécurité des utilisateurs avec les EPI.
- La réalisation d'exercices pratiques d'équipements et de progression avec cheminement au sol.
- La mise en situation sur le site (si possibilité), équipement sur une zone de travail en situation réelle.

Organisation de la formation

Moyens pédagogiques et techniques :

- Accueil des apprenants dans une salle dédiée à la formation.
- Etude de cas concrets.
- Quiz en salle.
- Mise à disposition en ligne de documents supports à la suite de la formation.
- Vidéo et exercices théoriques.
- Remise à chaque apprenant d'un fascicule technique en fin de formation.

Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation :

- Feuilles de présence
- Test d'évaluation final de formation
- Evaluation des exercices pratiques en situation réelle

Référent pédagogique et formateur :

Chaque formation est sous la responsabilité du directeur pédagogique de l'organisme de formation. Le bon déroulement est assuré par le formateur désigné par l'organisme de formation.

Modalités d'évaluation d'atteinte des objectifs de la formation :

- Evaluation individuelle du profil, des attentes et des besoins du participant avant le démarrage de la formation.
- Evaluation des compétences en début et en fin de formation.
- Évaluation des connaissances à chaque étape de la formation (via questionnaires, exercices, travaux pratiques, entretiens avec le formateur).
- Evaluation finale certifiante des connaissances acquises durant la formation (via un questionnaire).

A l'issue de la formation, les stagiaires ayant satisfait aux exigences des épreuves évaluatives, se verront délivrer un certificat de réalisation de la formation travaux en hauteur.

Il est recommandé de renouveler la formation tous les 3 ans et de réaliser une formation complémentaire concernant le secourisme lié aux travaux en hauteur.